

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Convocation : 04 avril 2017

Affichage : 14 avril 2017

Le 10 avril 2017, à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent OBLED, Maire

Présents : AUBERTIN Florence, BOULISSET Samuel, BRALLET Chantal, GENELOT Laurence, GROSJEAN-DUTARTRE Sophie, GUILLET Christophe, LAMBERTET Gilbert, LARDY Gérard, MORIN Daniel, OBLED Vincent, OZANON-GUILLEMAUT Céline.

Procurations :

DUBREUIL Didier donne pouvoir à LARDY Gérard, MORIN Danielle donne pouvoir à MORIN Daniel, UTIEL José donne pouvoir à OBLED Vincent.

Secrétaire de séance : BOULISSET Samuel

Le compte-rendu de la séance du 20 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

1- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

M. le Maire propose aux membres du Conseil de délibérer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017.

Il rappelle les taux d'imposition pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation 16.67 %
- Taxe foncière (bâti) 21.71 %
- Taxes foncière (non bâti) 48.49 %

Le produit fiscal attendu pour 2017 s'élève à 236 746 €.

M. Le Maire propose de ne pas augmenter la pression fiscale pour cette année.

Seules les bases locatives auront augmentées, elles sont fixées par l'Etat.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2017 et de les reconduire à l'identique, soit :
 - o Taxe habitation 16.67 %
 - o Taxe foncière (bâti) 21.71 %
 - o Taxe foncière (non bâti) 48.49 %

2- SUBVENTIONS 2017

M. le Maire présente les demandes de subventions reçues en Mairie.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser les subventions suivantes pour 2017 :

- Coopérative scolaire de l'école de La Charmée : 400 €
- Association « Sports et Loisirs Football Sevrey » 200 €
- ADMR de Buxy 300 €
- Fanfare « Les enfants de Sevrey » 300 €
- Association « Evi-danse » de Granges 50 €
- DDEN de Saint-Rémy 35 €
- Les Restaurants du Cœur 100 €
- Le Souvenir Français 100 €
- Croix Rouge du Chalonnais 100 €
- Club automne La Charmée 50 €
- Association A.C.C.A. La Charmée 500 €
- Amicale Don du Sang La Charmée 250 €

3- PARTICIPATION 2017 AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Comme chaque année, le Conseil Départemental sollicite les communes pour une participation financière au Fonds Solidarité Logement (FSL).

La vocation du FSL s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent et indépendant, ou à s'y maintenir, alors qu'ils éprouvent des difficultés particulières et sont confrontés à un cumul de difficultés.

Il est demandé une participation de 0.35 € par habitant (soit 252 € pour 720 habitants).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable pour une participation financière au Fonds Solidarité Logement pour l'année 2017 d'un montant de 252 €

4- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

M. Le Maire présente les propositions du budget primitif 2017 aux membres du Conseil. Ces propositions ont été validées par la Commission Finances comme suit :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement 745 208 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement 462 224 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2017 arrêté comme suit :
 - **Fonctionnement** 745 208 €
 - **Investissement** 462 224 €.

5- MARCHE VOIRIES 2017

M. le Maire rappelle qu'un groupement de commande a été créé avec la commune de Saint-Germain-Les-Buxy pour des travaux de voiries sur les deux communes, ceci afin de bénéficier de tarifs plus avantageux. Le Maire de La Charmée étant désigné coordonnateur du groupement de commande, la commission d'appel d'offres de La Charmée a étudié les offres reçues et a validé l'offre de l'Entreprise EIFFAGE de Dracy-le-Fort.

Le montant des travaux se répartit comme suit :

- Commune de St-Germain-les-Buxy 64 942.50 € HT
- Commune de La Charmée (tranche ferme) 82 072.60 € HT
- Commune de La Charmée (tranche conditionnelle) 31 886.00 € HT
- Soit un montant total de travaux de 178 901.10 € HT

Pour la commune de La Charmée, cela représente un total de 113 958.60 €HT, soit 136 750.32 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'offre de l'entreprise EIFFAGE pour un montant total de 178 901.10 € HT, soit 214 681.32 € TTC
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document concernant ce marché de travaux de voiries.

6- ACTUALISATION DE L'INDICE DE REFERENCE POUR LES INDEMNITES DES ELUS

Suite à l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert de référence au calcul des indemnités des élus au 1^{er} janvier 2017, il convient de prendre une nouvelle délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants,

Vu la délibération n° 18-2016 du 04 avril 2016 fixant l'indemnité du Maire et des Adjointes,

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 modifiant le barème de référence des élus au 1^{er} janvier 2017

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** le montant des indemnités de fonction du Maire à 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- **FIXE** le montant des indemnités de fonction des Adjointes au Maire à 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

7- PERMIS DE DEMOLIR SUR LA ZONE UB DU TERRITOIRE COMMUNAL

Depuis la réforme des autorisations d'urbanisme en 2007, il n'y a plus d'obligation de déposer un permis de démolir sauf si les communes l'instaurent par délibération.

M. le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal l'instauration du permis de démolir sur le Centre Bourg, ce qui permettrait de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti.

Cette mesure ne concernerait que la zone UB (centre Bourg).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'instituer, à compter de ce jour, le permis de démolir sur la zone UB, située en Centre Bourg, pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R 421-27 du Code de l'Urbanisme.

8- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL 2017 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. le Maire expose aux membres du Conseil que les travaux de voiries peuvent bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'appel à projets 2017.

Le montant des travaux s'élevant à 113 958.60 € HT, il convient de solliciter cette subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une demande de subvention au titre de l'appel à projets départemental 2017 au taux maximum pour les travaux de voiries.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution du dossier.

9- FRAIS DE REPAS POUR LES AGENTS COMMUNAUX

M. le Maire informe que les agents communaux, qui suivent des formations ou préparations de concours ou examens professionnels, ne bénéficient pas toujours de la prise en charge des repas par les centres de formation.

Il propose que les repas, qui ne sont pas pris en charge par le centre de formation, soit remboursés aux agents communaux sur présentation de justificatifs dans la limite de 15.25 € par repas.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de prendre en charge le remboursement des frais de repas des agents communaux qui suivent des formations, préparations de concours ou examens professionnels, sur présentation de justificatifs dans la limite de 15.25 e par repas.

10- QUESTIONS DIVERSES

- **SALLE DES ASSOCIATIONS** : M. Daniel MORIN fait le point sur l'avancement du projet de réhabilitation :
 - L'avant-projet sommaire a été validé par la commission
 - Le permis de construire sera bientôt déposé au service urbanisme du Grand Chalon (l'architecte a rencontré le service urbanisme pour faire le point sur les travaux envisagés)
 - Les études thermiques devraient être terminées pour la fin avril.
- **AMENAGEMENT DE L'ANCIEN TERRAIN DE JEUX DE BOULES** : les travaux vont débiter lundi 24 avril. Deux agents de la commune de Sevrey participeront aux travaux de terrassement pendant 2 jours avec les agents de La Charmée.
Les 9 et 10 mai, deux agents de la commune de Varennes-le-Grand et 1 agent de la commune de St-Loup-de-Varennes viendront apporter leur aide.
Fin Mai, ce sera la commune de Lux qui participera avec 2 personnes, et pour La commune de Marnay, ce sera courant juin.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : **MERCREDI 10 MAI 2017 à 19 H 30**

La séance est levée à 21 H 30.

Fait à LA CHARMÉE, le 14 avril 2017

Le Maire, Vincent OBLED

